



COMMISSION EUROPEENNE

DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE

POUR

L'AMERIQUE CENTRALE

2002-2006

1. RÉSUMÉ	4
2. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE	5
2.1 Objectifs et principes de la coopération communautaire avec l'Amérique centrale	5
2.1.1 Objectifs généraux	5
2.1.2 Objectifs dans le domaine régional	6
3. PROCESSUS D'INTEGRATION RÉGIONALE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA REGION	7
3.1. Contexte géographique et social	7
3.2. Contexte politique	8
3.3. Contexte économique et commercial	9
3.4. Le processus d'intégration	11
3.4.1 Intégration économique	11
3.4.2 Réalisations les plus importantes de l'intégration économique	11
3.4.3 Intégration politique, sociale et environnementale	13
3.4.4 Principaux obstacles et défis pour une intégration centraméricaine soutenable	15
4. CADRE GÉNÉRAL DE L'AIDE INTERNATIONALE	16
4.1. Intervention des principaux donateurs	16
4.2. La coopération de la CE	17
5. DÉFINITION DU PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE	19
5.1. Objectif général de la coopération communautaire	20
5.2. Secteurs de concentration de la coopération pour les prochaines années	20
5.2.1. Appui à l'intégration: mise en œuvre de politiques communes et consolidation de l'institutionnalité	21
5.2.2. Renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration:	23
5.2.3. Réduction de la vulnérabilité et améliorations environnementales	24
5.3. Secteurs hors concentration	24
5.4. Complémentarité avec les stratégies nationales (CSP) et la programmation	25

5.5.	Policy Mix (Cohérence avec d'autres politiques de l'UE)	26
5.6.	Complémentarité avec les Etats membres de l'UE et autres donateurs	26
5.6.1.	Complémentarité avec les Etats membres de l'UE	26
5.6.2.	Complémentarité avec d'autres donateurs	27
6.	PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL	27
6.1	Instruments financiers pour la coopération de la CE avec l'Amérique centrale	27
6.2	Principe de révision et d'évaluation	28
6.3	Les secteurs prioritaires de la coopération régionale	28
6.3.1	Axe prioritaire "Appui au processus d'intégration régionale, mise en œuvre de politiques communes et consolidation de l'institutionnalité".	
6.3.2	Axe prioritaire "Renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration"	
6.3.3	Axe prioritaire "Réduction de la vulnérabilité et améliorations environnementales"	30
6.4	Axes transversaux (Cross-cutting issues):	30
7.	PROGRAMME DE TRAVAIL	32
ANNEXE 1:	Carte de l'Isthme centraméricain et de ses Etats	
ANNEXE 2:	Tableaux statistiques comparatifs relatifs aux pays de l'Amérique centrale ; données et graphiques relatifs aux relations commerciales d'Amérique centrale	
ANNEXE 3:	Cohérence avec d'autres politiques de la CE	
ANNEXE 4:	Liste de projets en exécution pour le Système d'intégration centraméricaine (SICA)	
ANNEXE 5 :	Implémentation du Mémorandum of Understanding (MoU) Régional Amérique centrale	
ANNEXE 6:	The Regional Programme for the Reconstruction of Central America (PRRAC)	

1. RÉSUMÉ

A la fin des années 70 et tout au long des années 80, plusieurs pays d'Amérique centrale ont été frappés par la recrudescence **de conflits et de différends internes**, qui ont eu des effets défavorables dans les autres pays de l'Isthme centraméricain. Cette situation a influencé de manière négative les réalités socio-économiques de la région et a sérieusement affecté le processus d'intégration économique, soutenu depuis le début des années 60. A la fin des années 80, des initiatives latino-américaines et européennes sont initiées dans le but d'établir la paix par le biais de négociations. Ces initiatives ont favorisé le climat adéquat pour que, sous l'impulsion des Présidents centraméricains eux-mêmes, se développe un processus de dialogue qui aboutisse à la signature des Accords de Paix d'Esquipulas II.

La paix se concrétise à différents moments dans chacun des pays touchés (le Nicaragua en 1990; le Salvador en 1992; le Guatemala en 1995) et est liée à l'ouverture et à la consolidation du processus de démocratisation qui conduisent, vers le milieu des années 90, à l'instauration de gouvernements, élus lors d'élections libres dans tous les pays de la région et légitimés par l'acceptation de toutes les parties. Le nouveau contexte s'est traduit par une impulsion renouvelée de l'intégration régionale et par la réactivation des économies. Toutefois, malgré les progrès, les processus politiques et économiques reposent encore sur des bases fragiles et requièrent un appui continu pour assurer leur soutenabilité.

Une particularité de la région est sa **vulnérabilité face à l'impact des catastrophes naturelles**. Ainsi, en 1998, l'ouragan Mitch a provoqué de sérieux dommages, en particulier au Honduras et au Nicaragua. Et, au début de l'année 2001, deux tremblements de terre ont dévasté une partie du territoire du Salvador ; à partir du mois de mai 2002, une grave sécheresse a affecté toute la région et, en automne, l'ouragan Michelle a à nouveau causé de sérieux dommages.

Au début du XXI^{ème} siècle, les sociétés centraméricaines font face à un ensemble de défis liés entre eux ; d'une part, consolider le processus de pacification et la gouvernabilité démocratique et d'autre part, combattre la pauvreté, construire des économies compétitives, réduire la vulnérabilité environnementale et diminuer les inégalités sociales marquées, en termes de revenus, de genre et de polarisation urbano-rurale. Affronter ces défis suppose comme **condition nécessaire une région économiquement plus intégrée, orientée vers le développement humain soutenable** . Ceci suppose aussi la continuité de l'appui de la coopération internationale.

L'UE a accompagné les efforts de pacification, démocratisation et développement de la région, en particulier à partir de 1984, à la suite de l'établissement du Dialogue de San José. Tout au long de ces années, outre son contenu politique, le Dialogue a permis un effort considérable de la coopération communautaire tant sur le plan régional que bilatéral. Un effort de coopération dont la continuité s'avère clé pour compléter les efforts de la région à consolider la paix, la démocratie et le développement économique et social.

Dans ce contexte, l'UE prétend orienter sa coopération régionale vers l'élargissement et l'approfondissement de l'intégration par des programmes qui fournissent une valeur ajoutée et un impact réel au processus d'intégration régionale. Les axes de coopération proposés sont les suivants:

- Appui à **l'intégration régionale**, à la mise en œuvre de **politiques communes** et consolidation du **caractère institutionnel**
- Renforcement de **la participation de la société civile** dans le processus d'intégration.
- Réduction de **la vulnérabilité** et améliorations environnementales.

2. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE

2.1 Objectifs et principes de la coopération communautaire avec l'Amérique centrale

2.1.1 Objectifs généraux

L'article 177 du **Traité de l'UE** établit trois objectifs principaux pour la coopération au développement avec les pays tiers, à savoir :

- l'appui au développement économique et social soutenables,
- l'intégration de manière progressive des pays en voie de développement dans l'économie mondiale,
- la lutte contre la pauvreté.

La coopération doit contribuer à l'objectif général du développement, à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En particulier, la **Déclaration conjointe du Conseil des ministres et de la Commission européenne sur la politique communautaire de développement (Nov. 2000)** établit que la coopération de l'Union européenne doit principalement se focaliser sur la réduction et l'élimination progressive de la pauvreté¹ et identifie **la coopération régionale** comme un des six axes prioritaires de la politique de développement de la CE². Ces axes sont les suivants : 1) commerce et développement ; 2) intégration régionale et coopération ; 3) politiques macro-économiques et accès équitable aux services sociaux ; 4) transport ; 5) sécurité alimentaire et développement rural soutenable ; 6) renforcement institutionnel³.

¹ La Déclaration présente une large interprétation du concept de la pauvreté définie "non seulement par le manque de revenus et ressources économiques, mais inclut aussi le concept de vulnérabilité et des facteurs comme l'impossibilité d'accéder à une alimentation adéquate, à l'éducation et à la santé, aux ressources naturelles, à l'eau potable, à la terre, au travail, au crédit, à l'information et à la participation politique, aux services et aux infrastructures."

² L'intégration et la coopération régionales contribuent à l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale et favorisent de manière déterminante la consolidation de la paix et la prévention de conflits. Ils permettent aux pays d'affronter les situations transfrontalières, en particulier en matière d'environnement et d'exploitation et gestion des ressources naturelles. Sur base de son expérience et des instruments dont elle dispose, la Communauté peut apporter son appui aux efforts des pays en développement qui suivent cette voie'. 3

³ Suite à la conférence ministérielle de l'OMC à Doha en novembre 2001, les secteurs du commerce & développement et du renforcement institutionnel ont acquis une priorité renouvelée, transcrite par la Commission européenne dans le SEC(2001)1903 du 20 novembre 2001.

2.1.2 Objectifs dans le domaine régional

Dans le cadre des actions de suivi **du Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement UE-Amérique latine et les Caraïbes** (Rio de Janeiro, 1999), la Commission⁴ a confirmé que les priorités actuelles pour la sous-région centraméricaine sont l'Etat de droit et les droits de l'homme, l'appui aux politiques sociales et l'intégration dans l'économie internationale. De même, la CE a souligné que la prévention des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement ainsi que la consolidation du processus d'intégration régionale devraient avoir une importance particulière dans les relations de coopération communautaires.

Il est envisagé de développer des alliances stratégiques sur base de l'identification des thèmes et des positions convergentes afin de favoriser les positions communes dans les forums internationaux. De même, il est prévu de promouvoir différents modèles de développement soutenable et de faciliter le dialogue politique entre les instances représentatives de la société civile des deux régions⁵.

Les lignes directrices pour la coopération avec l'Amérique centrale sont définies dans le cadre des réunions de San José entre l'UE et les pays d'Amérique centrale (Guatemala, Costa Rica, Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama) et constituent, depuis 1984, le mécanisme privilégié du dialogue politique entre les deux parties. **Le processus de San José**, renouvelé à Florence en 1996, a permis d'établir les objectifs généraux suivants pour la coopération future avec les pays de la région:

- renforcer le processus de paix et la démocratisation de la région;
- promouvoir un développement économique et social durable et équitable;
- renforcer la lutte contre l'insécurité et la délinquance;
- favoriser la consolidation et la modernisation de l'Etat de Droit;
- renforcer les politiques sociales.

L'Accord de coopération CE-Amérique centrale (Luxembourg, 1985), remplacé par celui de San Salvador en 1993, établit des références spécifiques quant à l'importance qu'accorde l'UE à l'accompagnement des efforts d'intégration de la région.

Le financement de plusieurs secteurs de coopération prévus dans cet accord est activé annuellement sur base d'une série de règlements, parmi lesquels est à souligner **le règlement du Conseil n°443/92 du 25 février 1992**, relatif à l'assistance technique et financière et à la coopération économique avec les pays d'Amérique latine et d'Asie, qui définit et articule la plus grande partie de l'aide destinée à l'Amérique latine et à l'Asie. Ce règlement mentionne que la coopération régionale entre les pays en développement

⁴ COM/2000/0670

⁵ En continuation de la réunion du Groupe de Rio et pour atteindre les trois objectifs fixés, la Commission a proposé de concentrer sa coopération avec l'Amérique latine sur trois secteurs prioritaires: la promotion et la protection des droits de l'homme, la promotion de la société de l'information et la réduction des déséquilibres sociaux (COM/2000/670).

doit être considérée comme un secteur prioritaire pour l'aide communautaire, pour les deux types d'assistance et de coopération et dans une large gamme de secteurs⁶.

À partir de 1995, la Commission a adopté **trois communications sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine** en définissant les objectifs spécifiques dans les relations avec cette région⁷. En tenant compte de l'hétérogénéité du sous-continent, l'UE a décidé d'adapter le dialogue et la coopération aux différentes réalités sous-régionales et de soutenir l'intégration régionale comme un facteur de développement économique et social.

Il convient de souligner que le pilier des relations économiques et commerciales avec l'Amérique centrale est le **Système de Préférences Généralisées (SPG)** décidé au niveau régional avec tous les pays centraméricains. Ce système a été renouvelé jusqu'en 2004. Dans le cadre des dispositions particulières "drogue", les préférences tarifaires accordées pour certains produits agricoles ont été renouvelées et ; de même, les préférences spécifiques pour les produits industriels, prévues pour les pays andins, ont aussi été étendues à l'Amérique centrale.

En 1998, le premier document de **Stratégie régionale pour l'Amérique centrale** est préparé. Le 26 mars 2001, le premier **Memorandum of Understanding**, relatif aux perspectives financières pluriannuelles pour la mise en œuvre de la coopération communautaire entre 2000 et 2006, est signé avec le Secrétariat Général du Système d'Intégration centraméricaine.

3. PROCESSUS D'INTEGRATION RÉGIONALE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA REGION

3.1. Contexte géographique et social

L'isthme centraméricain est un pont naturel entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud et est limitrophe au nord avec le Mexique, au sud avec la Colombie, au sud-ouest avec l'Océan pacifique et au nord-est avec l'Océan atlantique. Cette région s'étend sur approximativement 500.000 km² et a une population proche des 40 millions d'habitants, c'est-à-dire, de la population d'un pays moyen d'Amérique latine. La croissance démographique moyenne est élevée bien que les taux soient différents dans chaque pays. La population de la région est principalement métisse, avec des racines historiques communes et l'espagnol est la langue officielle et d'utilisation générale dans tous les états.

Sa géographie est très diverse, en alternant de hautes zones montagneuses et des plaines, ce qui produit un climat tempéré dans certaines régions et tropical dans d'autres (tropical sec et tropical humide). La région présente une diversité appréciable de systèmes écologiques, reconnue au niveau mondial. Toutefois, la région souffre d'une accélération et, dans certains cas, d'une détérioration irréversible de l'environnement, avec une érosion

⁶ Articles 5 et 8 respectivement pour l'assistance financière et la coopération technique

⁷ COM/95/495; COM/99/105 du 9 mars 1999; COM/2000/670 du 31 octobre 2000

progressive de terres arables, de déforestation et d'épuisement ou pollution des ressources hydriques. Cette situation est due, entre autres, aux politiques et législations environnementales insuffisantes, aux faiblesses institutionnelles, à certaines pratiques culturelles destructives comme les brûlis de champs pour la préparation des ensemencements, ainsi qu'à la répercussion de la pauvreté et la persistance d'activités productives polluantes ou déprédatrices.

De plus, l'urbanisation accélérée des dernières décennies, principalement suite à la migration des campagnes vers les villes, et la persistance de la pauvreté et des inégalités sociales, outre le fait d'encombrer les services publics urbains déjà déficitaires, ont augmenté les indicateurs de délinquance et de violence – y inclus la violence domestique – à des niveaux alarmants dans la majorité des pays de la région, tandis que la misère est aggravée dans de larges couches de la population rurale.

3.2. Contexte politique

À la fin des années 70 et au début de années 80, une série de différends internes ont frappé le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua comme conséquence directe des inégalités économiques et sociales, de l'existence de régimes politiques répressifs dans ces pays, et en raison de la politique suivie dans la région par les puissances étrangères.

Ces conflits ont eu des conséquences en affectant le Costa Rica et le Honduras, en raison des groupes armés qui agissaient au-delà des frontières des pays en conflit et de la présence d'importants flux de populations déplacées. Face au renforcement de la crise et à la menace qu'elle aboutisse à un conflit de guerre généralisé, diverses initiatives qui soutenaient des solutions basées sur le dialogue et la négociation sont apparues. Ainsi, en 1983, on a créé le Groupe de Contadora, intégré par le Venezuela, la Colombie, le Mexique et le Panama, dont la gestion de paix a été renforcée ensuite par le Groupe d'appui, intégré par le Brésil, l'Argentine, le Pérou et l'Uruguay. De manière parallèle mais complémentaire, le Dialogue de San José entre la Communauté européenne et l'Amérique centrale a été développé à partir de 1984.

Favorisés par ces processus, les présidents centraméricains ont démarré les négociations connues comme négociations d'Esquipulas. Et, sous le principe que la paix, la démocratie et le développement sont indissolublement liés, ils ont adopté un plan de paix qui a mis fin aux différents facteurs du conflit, y compris la démobilisation des groupes armés irréguliers et leur incorporation à la vie civile, comme cela s'est successivement produit au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala.

Il convient de souligner que les gestions européennes actives ont contribué de manière significative à la conclusion pacifique des tensions, en dépassant la thèse de solution militaire. Dans les années 90, un appui généralisé à une solution négociée se produit.

Les progrès dans la pacification et dans la démocratisation ont profondément transformé la région, comme le démontrent la normalité des processus électoraux, qui remplacent une tradition autoritaire développée, le renforcement des Parlements ainsi que la construction d'espaces de participation de la société civile.

Toutefois, malgré ces progrès, qui ont des évolutions différentes dans chaque pays, les menaces à la gouvernabilité subsistent et la démocratie est soumise à des hauts et des bas. L'Etat de droit est encore fragile dans la majorité des pays et la polarisation politique est un frein à la construction de consensus clés. La sécurité des citoyens s'aggrave suite à de hauts niveaux de délinquance et d'impunité. Les systèmes d'administration de justice sont largement questionnés. Même si certains pays la combattent, la persistance de la corruption, dans le secteur public et dans le secteur privé, constitue, dans certains pays, un problème important qui freine le développement. Les différentes exclusions sociales minent les bases de la coexistence. Cet ensemble de déficits, dans des sociétés avec des tissus sociaux et institutionnels encore faibles, reflète la vulnérabilité de la région.

Dans ce contexte, un facteur potentiel déstabilisateur sont les divergences entre les pays d'Amérique centrale eux-mêmes qui, de manière récurrente, suivent un cycle d'aggravation et de refroidissement, sous l'allégation de litiges limitrophes.

3.3. Contexte économique et commercial

Tous les pays de la région ont eu entre 1980 et 1990 une importante baisse de leur PIB par habitant. Seul depuis le début des années 90, les économies ont enregistré à nouveau des taux de croissance positifs. La moyenne actuelle du PIB par habitant dans la région est de 1.645 dollars. Toutefois, il convient de souligner les différences importantes entre les pays (moins de 500 dollars dans le cas du Nicaragua et plus de 2.500 dollars dans le cas du Costa Rica).

À partir des années 90, tous les pays de la région ont souscrit à des programmes d'ajustement structurel qui impliquaient l'adoption de politiques de privatisation, le contrôle des dépenses publiques et la promotion des activités productives privées dans le cadre de l'ouverture des marchés.

La situation macro-économique des six pays s'est considérablement améliorée surtout sur base des recettes importantes provenant de l'épargne des émigrants centraméricains et, une importante diminution du déficit public, qui contraste avec une basse fiscalité dans la majorité des pays, est constatée. D'autre part, le taux d'inflation a un comportement entre modéré et bas. En même temps, les taux d'intérêt sont encore très élevés, avec comme conséquence un faible niveau d'investissement et un faible dynamisme dans les secteurs productifs de la région.

La dette externe constitue encore un problème important dans la majorité des pays, en limitant de manière drastique la marge de manœuvre des gouvernements et des agents économiques.

Le secteur des exportations a connu des accroissements ces dernières années, surtout étant donné l'expansion des activités de maquila⁸. Les Etats-Unis sont toujours le premier destin des exportations centraméricaines (42.8% en 1999), suivis par l'Europe comme second partenaire commercial (18.6% en 1999).

⁸ Maquila : terme utilisé d'abord au Mexique, ensuite dans le reste de l'Amérique latine, pour désigner des fabriques, en général des manufactures, localisées dans des zones franches libres d'impôts et de droits de douane, se consacrant à l'assemblage et à la production finale de biens destinés aux marchés des pays développés.

Bien qu'une certaine diversification dans les exportations de la région puisse être constatée, les produits traditionnels, comme le café, la banane et le sucre, occupent toujours un pourcentage important des exportations, en particulier vers l'Europe. L'Amérique centrale bénéficie du Système de Préférences Généralisées (SPG) de l'UE même si tous les pays ne profitent pas suffisamment de ces avantages. Actuellement, l'une des demandes les plus importantes de la région est d'étendre la période d'application du SPG afin de donner aux agents économiques une perspective à moyen et long terme, qui puisse être incorporée comme un stimulant additionnel à leurs plans d'investissement et avoir ainsi un impact positif sur les décisions d'investissement. Tous les pays d'Amérique centrale sont membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Un des principaux domaines d'action en Amérique centrale est l'amélioration de son insertion dans l'économie mondiale. À cet effet, des gestions en commun sont effectuées pour décider des zones de libre commerce avec certains pays et certaines régions. Le Mexique, la République dominicaine, le Chili et le Mercosur font partie de l'objectif de ces gestions. De même, l'Amérique centrale prend part de façon active aux groupes de travail afin d'obtenir la création d'un Accord de Libre Commerce des Amériques (ALCA).

Dans ce contexte, une nouvelle analyse des relations, entre l'Europe et l'Amérique centrale, dans le cadre de l'OMC, pourrait privilégier l'approfondissement des relations économiques et commerciales.

En opposition avec les progrès dans le secteur macro-économique, les niveaux de pauvreté sont encore très préoccupants et certains pays enregistrent les taux d'inégalité les plus élevés d'Amérique latine, sous-continent qui dispose déjà d'indices alarmants en la matière. Les accès aux services de santé, logement et eau potable sont limités, surtout dans les zones rurales, tout comme les niveaux d'alphabétisation et de scolarité. D'autre part, les indices de chômage et de sous-emploi sont très élevés dans la majorité des pays. De plus, des taux importants de croissance démographique accentuent la situation. Deux pays de la région, le Honduras et le Nicaragua, bénéficient de l'initiative HIPC (High Indebted Poverty Countries) de la Banque Mondiale et du FMI.

Un fait singulier, particulièrement pour le Salvador, le Nicaragua et le Honduras, est constitué par les migrations vers l'extérieur de la région, notamment vers les USA, et vers le Costa Rica. Les émigrants soutiennent avec leurs rapatriements de fonds l'un des programmes de compensation sociale les plus effectifs et contribuent avec leurs ressources au soutien de la balance au niveau macro-économique. Cependant, les effets du déracinement en matière d'intégration familiale et d'investissement en capital humain, sans être suffisamment étudiés, ont sans doute un impact important sur la structure sociale et les habitudes culturelles. Cette situation devra assimiler l'effet de la crise nord-américaine suite aux événements du 11 septembre dernier.

En outre, il reste encore à explorer des mécanismes permettant une meilleure utilisation de ces rapatriements de fonds en termes d'améliorations soutenables des familles dépendantes ainsi qu'en termes de leurs canalisations vers des investissements dans le secteur productif.

3.4. Le processus d'intégration

3.4.1 Intégration économique

L'intégration économique centraméricaine a été formellement entamée en 1960 avec le Traité général d'intégration économique centraméricaine. Les pays signataires étaient le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. Le Costa Rica y a adhéré en 1963. La fonction d'organe technique du processus a été assignée au Secrétariat d'intégration économique d'Amérique centrale (SIECA), créé par le Traité.

Les objectifs du processus d'intégration étaient l'extension du marché et la promotion de l'industrialisation à partir de la substitution d'importations.

Dans une première étape, principalement pendant les années 60, les échanges commerciaux intra-régionaux ont progressé de manière dynamique. De même, un accroissement significatif de la participation du secteur industriel dans la production nationale s'est produit, et le PIB a augmenté de manière soutenue. Cependant, à la fin de cette décennie, le projet d'intégration a commencé à s'atténuer, entre autres, par la distribution inégale des revenus et les limites du marché régional. Le dénouement de cette première étape s'est achevé avec le différend entre le Salvador et le Honduras.

Malgré les efforts destinés à approfondir le processus d'intégration, dans les années 70, l'environnement économique mondial défavorable, caractérisé par l'augmentation des prix du pétrole, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché financier international et la détérioration des termes d'échange, a eu des répercussions sur toutes les économies du secteur et a provoqué de grandes difficultés pour le commerce réciproque. Cette crise est liée à l'aggravation des problèmes politico-militaires, principalement au Nicaragua et au Salvador, et postérieurement à la régionalisation des conflits. Les dimensions et les expressions de la crise des années 80 ont conduit à la stagnation et au retour des liens économiques construits pendant les vingt années précédentes.

Suite aux processus de pacification, au début des années 90, les échanges régionaux se sont ravivés en coïncidant avec le début d'un processus de revitalisation du processus d'intégration, qui a abouti à la signature du Plan d'action économique d'Amérique centrale (PAECA) approuvé en 1990. En outre, le Protocole du Guatemala, signé en 1993, a ouvert une nouvelle phase d'intégration. Cette nouvelle phase a développé une analyse visant à augmenter les possibilités de participation de l'Amérique centrale au marché mondial, en ouvrant la porte au principe d'une intégration à "deux vitesses", étant donné les différences entre les pays quant au rythme d'intégration souhaité.

3.4.2 Réalisations les plus importantes de l'intégration économique

Les progrès de l'intégration économique ont, comme un de leurs principaux indicateurs, le comportement du commerce intra-régional. Ainsi, les chiffres correspondant à l'année 2000 présentent un montant 2,700 millions d'US\$, c'est-à-dire, une croissance de 11% par rapport à 1999 (pour avoir un paramètre de comparaison, il convient de signaler qu'en 1990, l'échange commercial n'atteignait pas un milliard de dollars). Les plus grands exportateurs du commerce intra-régional de la région sont le Guatemala, le Salvador et le Costa Rica, avec 30.3%, 28.8% et 24.7%, respectivement. Tandis que le Honduras et le Nicaragua représentent respectivement 9.9% et 6.2%.

Le commerce intra-régional (exportations) est passé d'un volume de transactions de 650 millions US\$ en 1990 à 2.700 millions US\$ en 2000.

Quant aux importations, le Salvador (29.1%), le Guatemala (23.6%) et le Nicaragua (18.7%) sont les principaux acheteurs intra-régionaux.

Actuellement, la région dispose d'une zone de libre commerce qui comprend tous les produits originaires, à l'exception du café, du sucre et de l'alcool éthylique, de la farine de blé, des boissons alcoolisées distillées et de certains dérivés du pétrole.

Du point de vue normatif commercial, les instruments suivants ont été adoptés:

- Règlement d'Amérique centrale sur l'origine des marchandises
- Règlement d'Amérique centrale sur les mesures de sauvegarde
- Règlement d'Amérique centrale sur les pratiques déloyales du commerce
- Règlement sur le régime du transit douanier international, formulaire de déclaration et instruction.
- Règlement d'Amérique centrale de mesures de normalisation, métrologie et procédures d'autorisation.
- Règlement d'Amérique centrale sur les mesures et les procédures sanitaires et phytosanitaires.

Cette réglementation offre une base normative importante au processus d'intégration mais, quant à la mise en œuvre de ces règlements, il reste certainement beaucoup à faire.

En matière de politique tarifaire pour le commerce intra-régional, les paramètres suivants sont d'application:

- un tarif moyenne de 7.5%
- 0% pour les biens de capital et les matières premières
- 5% pour les matières premières produites en Amérique centrale
- 10% pour les biens intermédiaires produits en Amérique centrale
- 15% pour les biens de consommation finale

Quelques exceptions à ces tarifs sont appliquées aux textiles, chaussures, pneus et produits agricoles dans le cadre de la Ronde Uruguay.

Un des progrès de l'intégration se présente dans le domaine de l'union douanière. Le Guatemala et le Salvador ont démarré cet effort, et ils ont ensuite été rejoints par le Honduras et le Nicaragua. Le but est de créer un territoire douanier commun, ce qui impliquerait que la libre circulation soit étendue à tous les biens, indépendamment de leur origine, en éliminant les douanes entre ces états. Il s'agit sans doute d'un domaine dans lequel la contribution de la coopération communautaire peut supposer un impact clé ces prochaines années.

Cependant, les conflits actuels entre le Honduras et le Nicaragua, en raison de différends limitrophes, ont eu des répercussions négatives sur le processus, étant donné que, entre autres, une des conséquences fut le soulèvement de barrières tarifaires et d'autres obstacles à la circulation de biens.

Une nouvelle opportunité semble se présenter en 2002 pour un relancement du processus d'intégration de la région. Les nouveaux Présidents du Nicaragua et Honduras ont inclus la priorité de l'intégration régionale dans leur programme. Différentes sources dans le Gouvernement du Nicaragua ont fait état de la volonté de l'administration de trouver une solution au dernier différend avec le Honduras afin de supprimer l'impôt de 35% sur les importations honduriennes comme représailles à la signature du traité sur les eaux territoriales entre la Colombie. Le Nicaragua a indiqué que la solution des conflits intra-régionaux constituent une priorité pour son Gouvernement.

Les nouveaux chanceliers du Nicaragua et du Honduras sont des intégrationnistes convaincus. Il en est de même pour le Salvador qui a toujours été le pays d'Amérique centrale le plus intégrationniste et le Guatemala qui a déjà progressé dans ce domaine en établissant des douanes communes avec le Nicaragua et le Salvador. En particulier, le Nicaragua voudrait impulser le processus d'intégration régional en prenant comme point de départ l'union douanière ainsi que la libre circulation des biens à l'intérieur de la région.

Cette solution est presque obligatoire en vue d'un éventuel accord de libre-commerce avec les Etats Unis qui pourrait avoir comme résultat que les marchandises destinées ou en provenance des USA ne soient pas soumises à des droits et puissent circuler librement tandis que les échanges commerciaux intra-régionaux seraient soumis à des droits et à des contrôles douaniers. Dans ce contexte, le projet en faveur de l'union douanière, financé par la Commission, qui envisage un appui technique à l'initiative centraméricaine d'abolition des douanes internes d'ici 2005, supposerait un soutien au processus sans retour de la création d'un marché interne centraméricain.

3.4.3 Intégration politique, sociale et environnementale

Le processus d'intégration politique a reçu une nouvelle impulsion à partir de 1991 avec la signature du Protocole de Tegucigalpa et la création du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA), dont fait partie le Panama. L'objectif du SICA est d'impulser et d'administrer le processus d'intégration centraméricaine pour créer une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. Le protocole de Tegucigalpa prévoit des changements institutionnels cohérents avec les nécessités du processus d'intégration.

Une autre innovation du Protocole de Tegucigalpa a été la constitution du Comité consultatif de la société civile en Amérique centrale, dans lequel sont représentées les organisations régionales de la société civile afin qu'elles puissent être consultées et puissent proposer des thèmes liés à l'intégration.

En 1994, les Présidents ont décidé de créer l'Alliance pour le développement soutenable (ALIDES) visant à promouvoir le développement humain, la croissance économique avec équité sociale et à développer un mécanisme de gestion de la promotion et de protection de l'environnement. La Commission centraméricaine Environnement et Développement (CCAD) a été créée dans ce but.

Dans ce secteur, la région a déjà une définition des priorités régionales, et a établi des réseaux de coordination dans des domaines tels que: zones protégées, systèmes d'information et d'études de l'impact environnemental. La région occupe une position

unique dans des conférences internationales relatives à la bio-diversité et au changement climatique.

En 1995, le Traité d'intégration sociale d'Amérique centrale est souscrit et, dans le but d'inclure la problématique sociale dans l'agenda prioritaire du processus d'intégration, le Conseil d'intégration sociale (CIS) est créé au Salvador.

Bien que l'intégration sociale ait été récemment promue, il convient de souligner les progrès obtenus quant à la couverture transfrontalière du système de la sécurité sociale, dans des cas d'urgence, ainsi que l'action coordonnée pour des campagnes de prévention de maladies transmises par des vecteurs. Il y a également eu des progrès dans des programmes de sécurité alimentaire et d'éducation.

De même, en décembre 1995, le Traité cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale est souscrit, traité qui constitue une pièce clé pour l'établissement d'une nouvelle vision régionale de la sécurité basée sur un concept plus large et intégral qui dépasse le cadre purement militaire.

Il convient de souligner l'initiative de concevoir à nouveau une institutionnalité plus efficace et rapide. En effet, en 1996, les pays de la région confient à la BID et à CEPAL la tâche de mener à bien une étude sur le fonctionnement des nombreux organismes d'intégration existants et l'élaboration d'une proposition pour rationaliser le système de l'intégration centraméricaine. Suite aux recommandations de l'étude, en juillet 1997, les Présidents centraméricains ont décidé de réunir les secrétariats et de travailler sur un Traité de l'union centraméricaine afin de doter les décisions politiques sur l'intégration d'un cadre légal.

Postérieurement, cependant, un ralentissement s'est produit dans ce processus étant donné la volonté inégale d'intégration économique et politique des pays de la région.

Modernisation de l'Amérique centrale: agenda du Groupe consultatif de Madrid

De même, lors des réunions **du Groupe consultatif régional** entre les pays d'Amérique centrale et les pays et organisations donateurs, organisées à Madrid en mars 2001, une série de directives et d'objectifs à moyen terme ont été présentés pour la modernisation de la région, sur base de la réduction des inégalités sociales, le renforcement de l'intégration régionale, l'intégration économique et l'intégration physique:

- Réduire la vulnérabilité écologique, productive et sociale de la région;
- Transformer l'Amérique centrale sur base d'une analyse intégrée de la transformation des secteurs productifs et du développement humain;
- Gérer de manière rationnelle la dotation de ressources naturelles;
- Promouvoir la participation croissante de la société civile dans le développement;
- Renforcer l'intégration régionale et l'institutionnalité de l'intégration
- Coordonner les efforts des donateurs, guidés par les priorités établies;

3.4.4 Principaux obstacles et défis pour une intégration centraméricaine soutenable

Malgré les expressions, réitérées à différents niveaux, de volonté politique en faveur de l'intégration, les progrès sont lents et, de plus, dans certains cas, on enregistre des reculs. Certains des principaux obstacles et défis sont les suivants:

- 1) ***Les divergences entre les pays, principalement pour des différends limitrophes.*** La persistance de ces différences crée une atmosphère peu constructive qui se traduit souvent par des mesures et des contre-mesures contraires aux compromis préalablement atteints. Dépasser ces obstacles par un climat de confiance adéquat est crucial pour que le processus puisse avancer sur des bases solides. Un défi est d'encourager les intérêts mutuels afin de neutraliser les possibilités de conflit.
- 2) ***Fragilité institutionnelle*** : malgré les mesures appliquées pour améliorer les aspects organisationnels de l'institutionnalité régionale, le cadre souffre encore de différents déficits. D'une part, la structure organique et le statut des résolutions des différents niveaux hiérarchiques ne favorisent pas le suivi et la matérialisation effective de ces résolutions. D'autre part, plusieurs institutions ont un cadre normatif qui limite leur capacité de proposition et d'action. Finalement, le niveau de professionnalisation et de compétence technique constitue un domaine sensible dans lequel il est indispensable de dépasser les réalités actuelles de plusieurs institutions de l'intégration. Le faible avancement dans une restructuration prévue empêche le renforcement du système.
- 3) ***Différentes visions et niveaux d'intérêt envers l'intégration*** : les pays de la région ne montrent pas de niveaux semblables d'intérêt et de disposition à assumer des compromis. Même si on accepte la possibilité d'une intégration à différentes vitesses, , dans certains cas, il semblerait que la priorité soit le lien avec des marchés externes et le développement de ce lien par voie individuelle. En outre, les mécanismes pour mettre en pratique le critère « des deux vitesses » n'ont pas été clairement définis. D'autre part, jusqu'à présent, la volonté politique envers l'intégration n'a pas incorporé la conception selon laquelle pour avancer il est indispensable d'effectuer des cessions de souveraineté qui, plus qu'une perte de compétences, supposent un exercice solidaire qui se traduit par de nouvelles formes de renforcement et d'exercice de souveraineté. Ceci est vrai pour les plus grands pays, et d'autant plus pour les petits pays.
- 4) ***Inégalités économiques intra-régionales*** : l'inquiétude quant aux conséquences de l'intégration, à partir des inégalités de développement économique dans chaque pays, provoque des réserves sur les mesures, impacts et mécanismes du processus d'intégration dans certains pays. Par conséquent, outre une vision d'ensemble, réaliste et à long terme, à partir d'un compromis ferme, d'une volonté et d'une capacité politique d'intégration, il est nécessaire de trouver des modalités d'action et des programmes destinés à réduire les inégalités économiques et à promouvoir une distribution équitable des revenus, tant à l'échelle régionale qu'au niveau interne de chaque état. Pour cela, le développement de systèmes fiscaux adéquats est un facteur qui nécessite d'être impulsé dans la plupart des pays de la région centraméricaine.
- 5) ***Inexistence de mécanismes de financement pour renforcer et développer le système d'intégration*** : le SICA ne dispose pas d'un système suffisant de financement, ce qui limite sérieusement ses initiatives et capacités pour l'exercice de son mandat. Une dépendance excessive de la coopération internationale produit également d'importantes inefficacités dans son fonctionnement.

- 6) **Caractère contraignant des réglementations et des résolutions.** Le caractère naissant du droit communautaire et des instruments contraignants appropriés ainsi que la faiblesse des mécanismes d'exécution renferment le danger de détériorer la légitimité du processus par le manque d'application concrète de mesures et de décisions.
- 7) **Appropriation sociale du processus d'intégration.** Jusqu'à présent, dans la plupart des pays, d'importants segments de la société sont isolés du processus d'intégration, par l'absence de mécanismes effectifs de participation, ou parce que les bénéfices qui pourraient découler de cette participation ne sont pas visibles, ou encore parce qu'il n'existe pas de sensibilité suffisante quant aux potentialités de leur contribution. À ce sujet, la conception et l'application de politiques qui rendent, par exemple, propice l'incorporation des petites et moyennes entreprises et, en général, de la société civile organisée, peuvent déclencher une dynamique de large portée.
- 8) **La vulnérabilité.** La vulnérabilité tant physique que sociale doivent être traitées au niveau régional pour que la prévention ainsi que le développement des politiques structurelles à moyen et long terme aient des résultats et puissent servir d'instruments régionaux afin de diminuer les inégalités sociales. Un des défis du processus d'intégration est de réussir à affronter la planification conjointe et harmonisée pour arriver à un développement soutenable.

4. CADRE GÉNÉRAL DE L'AIDE INTERNATIONALE

4.1. Intervention des principaux donateurs

L'appui à la pacification et à l'intégration régionale ont été des axes centraux pour la coopération de différents donateurs. Ainsi, au cours du premier quinquennat des années 90, différentes initiatives internationales ont été promues comme le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, PEC, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; la Conférence internationale pour les réfugiés et déplacés, CIREFCA, aussi dans le cadre des Nations Unies ; les programmes connus comme Route et Route Sociale, soutenus par la Banque Mondiale, entre autres.

Dans le cadre de la coopération bilatérale des Etats membres de l'UE, il convient de souligner la contribution au processus d'intégration régionale de tous les pays européens sous différentes modalités. Dans ce contexte, certains pays ont accordé une attention particulière à la promotion de programmes de droits de l'homme et démocratisation. L'Italie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Danemark et la Finlande, ainsi que la CE, ont été présents dans ce processus. La Suède a en outre identifié le secteur santé comme prioritaire dans le domaine régional. L'Espagne a combiné également un large programme de coopération bilatérale avec des initiatives de portée régionale.

Cependant, dans la seconde moitié des années 90, face au manque d'acquis, le processus d'intégration a perdu du dynamisme et la perspective régionale a perdu de la force en matière d'appui de la part de la Communauté internationale, à l'exception de la coopération européenne qui a poursuivi l'accompagnement de la coopération bilatérale par certaines initiatives et projets binationaux et régionaux. Les montants de coopération des pays européens pour les projets régionaux ne dépassent pas les vingt millions € pour la période 1999-2001.

De manière récente, l'analyse régionale s'insère dans un nouveau cadre à partir de la préparation de stratégies régionales par la Commission européenne et la réunion du Groupe consultatif de Stockholm, organisée en mai 1999, en soutien au processus de reconstruction suite à la catastrophe provoquée par l'ouragan Mitch, à la fin de l'année 1998. À partir de Stockholm, un processus de dialogue et d'action a été poursuivi en matière de coopération entre la Communauté internationale et l'Amérique centrale, processus qui inclut des aspects politiques, économiques et d'aide. L'événement le plus récent, le Groupe consultatif régional Amérique centrale, a eu lieu à Madrid en mars 2001, réunion lors de laquelle, dans un Groupe consultatif spécifique, le programme de reconstruction du Salvador a été abordé en parallèle, et l'analyse centraméricaine a été orientée vers des initiatives de modernisation régionale, qui rendent propice une dynamique d'investissement dans des secteurs clés pour le développement soutenable.

Lors de cette réunion du Groupe consultatif régional de Madrid, l'étude Amérique centrale 2020 a été présentée ; analyse prospective de la région qui souligne l'importance que revêt l'intégration régionale pour obtenir à moyen terme un développement soutenable. Un suivi des recommandations contenues dans cette étude est prévu.

Une autre première dérivation de cette dynamique est le Plan Puebla Panama, propulsé par le Gouvernement du Mexique et par la Banque interaméricaine de développement (BID), avec la participation de différentes instances régionales comme CEPAL, BCIE et INCAE. L'objectif du plan est de renforcer un projet de développement basé sur le développement humain soutenable, l'attention aux catastrophes naturelles et la modernisation des infrastructures (amélioration des voies terrestres, interconnexion électrique, énergétique, des télécommunications) comme axes principaux.

4.2. La coopération de la CE

L'Accord de coopération CE-Amérique centrale (Luxembourg, 1985), remplacé par celui de San Salvador en 1993, établit des références spécifiques quant à l'importance qu'accorde l'UE à l'accompagnement des efforts d'intégration de la région.

Depuis 1984 jusqu'à présent, le montant des contributions CE à des programmes et des projets de coopération régionale, au sens large du terme, avec l'Amérique centrale se chiffre à 452 M €. La contribution destinée directement à soutenir le processus d'intégration n'atteint pas 5% de ce montant.

Une première caractéristique des interventions communautaires ces dernières années a été l'ampleur des domaines couverts. Répondre aux différentes initiatives de la région a favorisé, dans la pratique, une dispersion sectorielle assez vaste. Cette caractéristique était concordante avec les priorités dérivées de l'atmosphère d'hostilité et de méfiance qui régnait à la fin des années 80 et au début des années 90. Dans ce contexte, l'objectif primordial de la coopération communautaire était de promouvoir le rapprochement des gouvernements centraméricains entre eux, et entre les différents groupes existants à l'intérieur de chaque pays. En outre, on prétendait développer une approche flexible qui permettrait de répondre aux urgences, l'opportunité de la réponse était le principal critère de pertinence. D'autre part, l'accent était mis sur le renforcement des organismes régionaux existants, ainsi que sur la promotion des espaces d'échange et de concertation dans des secteurs spécifiques.

Entre autres domaines d'intervention, les petites et moyennes entreprises et industries ont été soutenues à travers la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) (tableau récapitulatif des programmes en annexe 5), la réinsertion de la population réfugiée et rapatriée, la promotion des droits de l'homme, la sécurité alimentaire, la promotion des exportations, le secteur des coopératives, la pêche, le transport aérien, les télécommunications, la santé materno-infantile, la recherche dans des semences de base.

En 1999, le Programme régional pour la reconstruction de l'Amérique centrale (PRRAC) a été mis en œuvre par la Commission suite au passage de l'ouragan Mitch, avec une enveloppe financière de 250 millions € pour la période 1999-2006 (un résumé est inclus en annexe 6).

Toutefois, déjà à la fin des années 90, une analyse de la région, plus centrée sur le développement, a été mise en œuvre avec des priorités plus concentrées et encadrées dans une perspective à plus long terme. Dans ce sens, en 1996, à Florence, il a été décidé, de commun accord, de concentrer la coopération sur trois axes: la consolidation de l'État de droit, l'appui aux secteurs sociaux, en particulier la santé et l'éducation, et l'insertion centraméricaine dans l'économie mondiale. Les deux premiers axes de travail sont actuellement des axes centraux de la coopération bilatérale avec les pays de la région tandis que la coopération régionale couvre le troisième axe.

Les expériences précédentes de coopération avec l'Amérique centrale, sur base des différentes évaluations effectuées ainsi que des études prospectives, telles que l'Amérique Centrale 2020 précédemment mentionné, indiquent et recommandent que les secteurs à développer dans le moyen terme soient basées sur les progrès de l'agenda de l'intégration régionale, soutenir des secteurs et des organisations comptant avec un cadre établi et avec des co-financements assurés qui garantissent la soutenabilité des actions.

Les résultats et recommandations des évaluations précédentes mettent en évidence que: l'appui européen total à l'intégration régionale (tous azimuts) en Amérique latine représente près de 35% des fonds engagés dans la Coopération Financière et Technique avec cette région. Les projets financés sont quelques 600 pour un montant de 700 millions € dans le cadre des accords avec les trois sub-régions (Amérique centrale, Pacte andin et Mercosur).

Les conclusions principales des évaluations portent sur:

- La pertinence de l'appui aux actions régionales,
- L'efficacité a été confirmée notamment dans le cas des projets horizontaux (ALFA, AL INVEST, URBAL)
- La constitution des réseaux entre acteurs économiques européens et latino-américains et/ou entre acteurs latino-américains, au niveau régional et sous-régional, a un effet très positif.
- La consolidation d'espaces inter-étatiques et des institutions régionales, chargées de promouvoir et de gérer des processus régionaux, est très variable: du point de vue technique, les résultats sont maigres. Par contre, du point de vue des objectifs stratégiques de la coopération régionale et de la promotion de l'intégration régionale, le bilan est plus positif;

- Malgré des ressources humaines et financières mises en œuvre, la coopération régionale tend à souffrir d'un manque de visibilité, et le seuil de visibilité est encore plus bas dans des pays relativement petits;
- En Amérique latine, il existe une véritable demande de coopération régionale, générée par plusieurs schémas d'intégration régionale et sous-régionale, en relation avec la participation des acteurs de la société civile, en particulier les chefs d'entreprises; la recherche de la compétitivité internationale; le développement du compromis démocratique; et une sensibilité accrue aux nécessités sociales.

Les principales recommandations des évaluations sont les suivantes:

- Une vérification préalable de la pertinence de la coopération régionale devrait mieux prendre en considération les capacités et la volonté de tous les acteurs, tant nationaux que régionaux, tant privés que publics;
- La coopération régionale visant la gestion coordonnée ou la mise en réseau de ressources et/ou des priorités communes par secteur, bien qu'elle exige certaines conditions minimales de capacités et de volonté, a un potentiel très fort, et devrait être renforcée;
- L'efficacité de la coopération inter-étatique moyennant des organismes d'intégration régionale pourrait s'améliorer par l'exigence préalable de mise en place de réglementations et législations communes;
- L'extension et le renforcement des programmes horizontaux qui visent la création et la consolidation de liens et d'échanges dans les secteurs plus dynamiques du développement économique et scientifique, tout en évitant la bureaucratisation de ces programmes, sont recommandés sur l'ensemble du continent.
- Pour l'Amérique centrale, l'appui communautaire devrait se concentrer sur la création d'un cadre réglementaire et d'instruments de gestion et de suivi visant à faciliter une plus grande mobilité des personnes, des capitaux et des marchandises;
- L'appui à l'intégration régionale au niveau de la société civile et du renforcement des institutions devrait constituer la priorité de la coopération communautaire en Amérique centrale.

La consolidation démocratique, le développement humain et le renforcement de politiques communes sont les secteurs considérés comme prioritaires sur base des expériences de coopération précédentes en Amérique centrale.

5. DÉFINITION DU PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Le programme communautaire est destiné à soutenir le processus d'intégration centraméricaine qui doit être mené à bien dans un cadre de développement soutenable et de consolidation de la démocratie, de l'équité sociale et de la coexistence pacifique, rendant ainsi propice la création d'une zone de paix et d'un bloc économique centraméricain avec des opportunités meilleures dans le cadre d'une économie globale.

5.1. Objectif général de la coopération communautaire

La stratégie proposée par la CE pour l'Amérique centrale a pour but de consolider le processus de paix et de démocratisation de la région, de soutenir les efforts en faveur du développement économique et social, par la dynamisation de l'intégration régionale et la réduction de la vulnérabilité. En soutenant les politiques communes existantes, en tissant un lien entre réhabilitation et développement durable, cette stratégie devra en outre tenir compte de la nécessité de promouvoir l'accès équitable des hommes et des femmes au développement politique, social et économique.

Cela sera réalisé par le biais de contributions à la consolidation de la paix et de la démocratisation, à la conception et au fonctionnement de l'institutionnalité du système d'intégration, à la mise en œuvre de politiques communes, au renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration et au renforcement des systèmes de prévention des catastrophes naturelles. La croissance économique de la région a des possibilités d'augmenter dans la mesure où celle-ci s'insère dans un espace réellement intégré.

Pour atteindre cet objectif, il faut tenir compte des limitations et des problèmes que présente la région par rapport à son processus d'intégration, en particulier la faiblesse institutionnelle, la coordination entre les institutions de l'intégration et les différences significatives des gouvernements nationaux quant à la volonté et à la capacité politique effective de poursuivre l'intégration.

Les secteurs d'intervention stratégique de la coopération communautaire sont à développer en tenant compte des résultats d'expériences précédentes, des programmes en cours d'exécution et ils doivent répondre à l'existence de politiques sectorielles ainsi qu'à l'application du principe de cofinancement afin d'assurer la soutenabilité des programmes.

Cette stratégie régionale est cohérente et, dans certains cas, complémentaire avec les stratégies élaborées par la CE pour chacun des pays de la région, ainsi que les stratégies sectorielles. La complémentarité doit être assurée lors de la phase d'identification des programmes de coopération ; en particulier, concernant l'impulsion de politiques communes suivant l'exemple de l'union douanière qui a obtenu un appui de la CE depuis l'année 2001.

5.2. Secteurs de concentration de la coopération pour les prochaines années

Afin de soutenir efficacement le processus d'intégration, les programmes et les projets régionaux devront s'insérer dans **un nombre réduit de secteurs d'intervention** suivant **les priorités de l'agenda de l'intégration centraméricaine**, avoir un impact réel et mesurable dans ce processus et apporter une valeur ajoutée spécifique à l'intégration régionale.

En général le but cherché est de renforcer le processus d'intégration en promouvant et en renforçant les cadres normatifs et légaux décidés par l'Amérique centrale avec une incidence particulière sur la création d'un marché intérieur, en stimulant la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et des marchandises. Dans ce sens,

on prétend éviter de soutenir de manière directe des secteurs productifs au niveau régional.

Il convient de souligner la cohérence de ces orientations avec des programmes de l'Union européenne, comme le programme de démocratisation et des droits de l'homme pour l'Amérique centrale, le programme de prévention et de préparation aux catastrophes naturelles d'ECHO et les activités menées à bien dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues en Amérique latine, entre autres. On devrait en outre prévoir la complémentarité avec les programmes régionaux d'appui au processus d'intégration, en particulier ceux financés par les Etats membres. À ce sujet, il est envisagé de promouvoir un échange systématique et permanent d'expériences.

D'autre part, certains projets encadrés dans la coopération bilatérale avec chaque pays devront, dans des cas opportuns, incorporer la dimension régionale en matière de coopération intra-centraméricaine et en particulier dans le cas de l'appui au processus d'intégration.

Pour atteindre l'objectif prévu et conformément aux limitations mentionnées au point 3.4, l'intervention de l'UE sera développée sur base de trois axes.

5.2.1. Appui à l'intégration: mise en œuvre de politiques communes et consolidation de l'institutionnalité

L'objectif des actions dans ce domaine sera de soutenir le développement des mesures d'intégration économique et de renforcer le fonctionnement des institutions de l'intégration, pour développer des politiques communes dans des secteurs qui ont un impact sur l'intégration régionale et ainsi promouvoir l'insertion de l'Amérique centrale dans le marché mondial.

Appui à l'intégration économique en renforçant les actions déjà initiées par la région ; Mise en œuvre de politiques communes et Consolidation de l'institutionnalité centraméricaine et de son fonctionnement :

➤ *Appui aux progrès du processus d'intégration et à la formulation d'une politique économique commune à travers la création d'une union douanière, l'harmonisation de la législation de normes, règles d'origine, de qualité et la libre circulation des personnes, capitaux, services et marchandises. À ce sujet, entre les possibles actions à soutenir, les actions suivantes peuvent être citées:*

- Assistance technique pour la conception et l'application des mesures destinées à l'implantation de l'union douanière en continuation du programme approuvé par la Commission européenne en 2001 ;
- Conception et application de mécanismes pour harmoniser les législations relatives aux normes techniques, règles d'origine, de qualité afin de favoriser la participation des petites et moyennes entreprises dans les échanges intra-régionaux ;
- Assistance technique pour le développement d'une politique de concurrence, par le développement du cadre légal régional ;

- Renforcement de la compétitivité de la région. Accès aux marchés, normes et certification (règles d'origine, réglementation technique, normalisation et évaluation de la conformité).
- Suivant les priorités établies et développées par la région, il pourrait être envisagé de soutenir la conception et la mise en œuvre de politiques communes dans des secteurs tels que: harmonisation de la législation économique et industrielle, convergence de politiques économiques, politique de concurrence, politique monétaire, politique de travail, fiscalité, transport et éducation. Cet appui serait dépendant de l'adoption effective d'accords par les pays intéressés, avec un niveau juridiquement contraignant adéquat. La détérioration et le manque de développement dans ces domaines sont un défi réel pour l'Amérique centrale et ils constituent une priorité dans le processus d'intégration centraméricaine,.

Selon les progrès qui seront obtenus au niveau de la région dans ces domaines, les expériences acquises pourraient être exploitées afin de définir d'autres secteurs spécifiques, susceptibles de favoriser l'adoption de politiques communes.

- Etablissement d'un système permanent et propre de financement des politiques communes et des institutions d'intégration et développement d'un système de suivi et d'évaluation
- Assistance technique pour orienter l'établissement d'un mécanisme de financement permanent du Système d'intégration centraméricain (SICA) et son fonctionnement, qui soit autonome et disposant de ressources propres ;
- L'un des problèmes centraux du processus d'intégration centraméricain est la faiblesse institutionnelle exprimée par la faible efficacité, la coordination limitée et un niveau professionnel et technique qui doit être amélioré. Bien que les Présidents centraméricains aient pris des décisions politiques afin de dépasser la situation, des mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour la conception et le fonctionnement approprié des institutions de l'intégration. Celles-ci doivent acquérir des conditions pour promouvoir des initiatives et, accompagner et faciliter la mise en œuvre des décisions prises ainsi que des politiques communes qui ont été accordées.

Dans ce contexte, on soutiendra des actions visant à l'accomplissement des mandats des réunions des Présidents centraméricains, mis en rapport avec la réforme institutionnelle, en particulier celles relatives au Parlement centraméricain, à la Cour centraméricaine de justice et au Comité consultatif du Secrétariat général unifié.

- Conception de l'institutionnalité
- Pour soutenir de manière efficace le processus d'intégration politique et économique, il est nécessaire de disposer d'institutions dont les fonctions soient clairement définies et qui disposent d'une capacité technique, administrative et budgétaire appropriée. Les Présidents centraméricains ont promu des actions visant à améliorer un cadre systématique et permanent de la coordination inter-institutionnelle.

Il est prévu de soutenir des instances régionales du processus démocratique et d'intégration, comme le sont le PARLACEN et la Cour centraméricaine de justice, sur base d'un programme d'action centré sur les tâches relatives au renforcement de leurs rôle et compétences, avec des priorités définies et une perspective à moyen terme.

Appui au développement du Comité consultatif du SICA (CC-SICA), organisme avec des fonctions semblables à un Comité économique et social européen dans lequel participent des organisations patronales, des syndicats et d'autres organisations de la société civile.

5.2.2. Renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration:

Le fait que les sociétés nationales ne se soient pas encore appropriées du processus, malgré les déclarations de développer une aspiration commune, constitue une des principales faiblesses de l'intégration centraméricaine. Le manque d'information, l'absence de mécanismes de participation appropriés et le fait que les bénéfices ne soient pas suffisamment visibles pour la majorité de la population font partie des causes.

Il s'agit de favoriser la prise de conscience par rapport aux avantages de l'intégration régionale dans tous les domaines social, économique et juridique ainsi que la solidarité nécessaire afin de dépasser les déséquilibres existants pour promouvoir une participation plus importante et un développement soutenable.

Actions pour favoriser la participation de la société civile par des programmes de réflexion et diffusion qui facilitent l'analyse des acteurs locaux sur le processus d'intégration et la formation tant d'étudiants que de professionnels (en partie dans le cadre du programme Alfa)

Il semble nécessaire de soutenir des processus d'information, formation et sensibilisation de la société centraméricaine, en essayant de renforcer des réseaux existants et des mécanismes de coordination des organisations de la société civile qui améliorent leur capacité à prendre effectivement part à la conception et mise en œuvre des initiatives, y compris la préparation de politiques communes. La nécessité de promouvoir la participation des représentants de peuples indigènes et de groupes ethniques non dominants dans les actions doit être prise en considération.

L'impulsion politique nécessaire pour relancer le processus d'intégration régional en Amérique centrale doit être associée à une demande et à une sensibilisation de la société civile en ce qui concerne les avantages sociaux, économiques et de développement soutenable que peut apporter l'intégration. Une analyse de la situation par secteur et une sensibilisation des acteurs de ce processus doivent aboutir à la conception d'un modèle propre d'intégration qui réponde aux nécessités et à l'avenir de la région.

Le processus de négociation qui suppose d'avancer dans l'intégration régionale requiert une base technique importante. La qualification technique du personnel du secteur public et du secteur patronal, ainsi que des autres secteurs de la société, y compris la communauté académique, apparaît comme un domaine où la contribution communautaire possède des avantages comparatifs significatifs.

Appui pour développer un réseau régional d'instituts et d'universités pour favoriser l'analyse et la réflexion sur les différents aspects du processus d'intégration centraméricain d'un point de vue local et sa divulgation à la société dans les moyens de communication. Dans le cadre du programme Alfa, il s'agit de favoriser les actions de coopération avec des instituts européens d'intégration.

Promotion des espaces de dialogue entre des institutions de l'intégration régionale et des organisations de la société civile sur la consolidation du processus démocratique et les droits de l'homme.

- Développement d'un programme sur l'intégration régionale avec les universités et instituts centraméricains spécialisés dans ce domaine.

- Convocation régionale destinée aux organisations de la société civile spécialisées en intégration régionale.

5.2.3. Réduction de la vulnérabilité et améliorations environnementales

La vulnérabilité de la région centraméricaine est sans cesse mise en évidence par l'apparition régulière de désastres et de catastrophes naturelles, traduisant plus clairement la nécessité de politiques de prévention plus harmonisées. Ainsi, il s'agit de soutenir les initiatives régionales vers l'harmonisation du cadre légal et opérationnel, tel que celle mise en oeuvre par CEPREDENAC qui vise à améliorer les capacités des états concernés en matière de prévention, par le développement du réseau régional de prévention des catastrophes naturelles. Il s'agit également de consolider le travail entrepris dans le cadre du programme DIPECHO, développant des activités, directement liées à l'intégration régionale, à moyen/long terme dans ce domaine dans une perspective de durabilité.

La fragilité de la région nécessite le renforcement des actions de protection de l'environnement, en particulier par la planification concertée d'initiatives de protection sur base de la gestion de bassins versants.

- Analyse et mise en oeuvre de mécanismes pour développer un cadre légal commun harmonisé pour les actions régionales de prévention ;
- Renforcement du Réseau régional de prévention des catastrophes naturelles dans le cadre du SICA ;
- Développement du cadre législatif et initiatives régionales en matière de prévention d'incendies ;
- Développement d'initiatives régionales de protection de l'environnement et de soutenabilité environnementale.

5.3. Secteurs hors concentration

Augmentation des relations commerciales avec l'Europe et des investissements européens en Amérique centrale.

Il s'agit de soutenir des actions d'intérêt mutuel entre les deux régions. Plus spécifiquement, les interventions se concentreront sur:

- Assistance technique pour que l'Amérique centrale puisse profiter des préférences tarifaires accordées par l'Europe ;
- Développement des conditions légales et institutionnelles pour que la région soit plus attrayante et sûre pour des investisseurs européens. Promotion de normes communes et d'un cadre légal harmonisé et renforcement des systèmes de garanties à l'investissement ;
- Identification et analyse de mécanismes pour étendre et intensifier le commerce réciproque et les investissements.

Autres secteurs:

- Démocratisation et droits de l'homme/ Bonne gouvernance
- Cofinancement avec les ONG
- Environnement
- Autres

5.4. Complémentarité avec les stratégies nationales (CSP) et la programmation régionale

Cette stratégie régionale Amérique centrale est cohérente avec la stratégie régionale Amérique latine, notamment par rapport aux deux secteurs suivants: la vulnérabilité (la prévention de catastrophes naturelles) et le partenariat des réseaux de la société civile (Renforcement de la coopération académique en Amérique latine). En Amérique centrale, pour les programmes concernant la vulnérabilité, l'accent sera mis sur les aspects de développement des législations communes, d'harmonisation de cadres juridiques et de consolidation des réseaux de prévention au niveau de l'intégration régionale en Amérique centrale (pré-catastrophe) tandis qu'en Amérique latine, l'accent sera mis sur les initiatives post-catastrophe. Par rapport au programme « América Latina Cooperación Académica », pour le volet « Etudes sur l'intégration régionale », la coordination et la complémentarité, au niveau opérationnel, devra être assurée dès la phase d'identification des actions.

Cette stratégie régionale est cohérente avec les stratégies nationales, dont les documents (Country Strategy Papers, CSP) prévoient la possibilité de consacrer une partie du budget au secteur de l'intégration régionale et sensu contrario la possibilité d'utiliser une partie du budget régional pour la mise en œuvre au niveau national de politiques communes qui facilitent le processus d'intégration. Dans ce sens, les initiatives à programmer doivent être complémentaires avec la stratégie régionale.

Lors de la phase de définition des programmes et projets concernant les politiques communes, l'agenda de l'intégration centraméricaine et le consensus par rapport à son avancement seront pris en compte ainsi que la définition et l'accomplissement des conditions de base et son calendrier. Dans une approche similaire à celle développée pour l'appui à l'union douanière centraméricaine en 2001.

Deux pays d'Amérique centrale, le Honduras et le Nicaragua, bénéficient de l'initiative HIPC (High Indebted Poverty Countries), développée par la Banque Mondiale et le FMI et soutenue par la Commission européenne. Dans l'effort de complémentarité avec les stratégies nationales, il faudra tenir compte des programmes nationaux de réduction de la

pauvreté et favoriser de manière spécifique que le processus d'intégration soit modulé pour diminuer les importants déséquilibres dans la distribution de revenu existants dans la région.

5.5. Policy Mix (Cohérence avec d'autres politiques de l'UE)

Les principales politiques communautaires qui pourraient avoir un impact dans les relations de la CE avec le Système d'intégration régionale de l'Amérique centrale sont: le commerce, SPG, la politique agricole commune (PAC), les contrôles sanitaires et phytosanitaires, la protection des consommateurs, le marché intérieur, la politique de la concurrence, la recherche et le développement, l'environnement, la prévention de conflits, la démocratisation et les droits de l'homme, JAI drogues et la société de l'information. D'une façon générale, on peut conclure que la présente stratégie est cohérente avec ces politiques de la CE. Néanmoins, il est important de souligner certaines questions relatives à quelques éléments de mise en œuvre de:

- Système de préférences généralisées drogues (SPG) dans sa dimension d'instrument commercial et de lutte contre la drogue pour une période déterminée,
- Politique agricole commune (PAC) et,
- Mesures de contrôle sanitaire et phytosanitaire

Une description des principales conclusions à ce sujet est disponible en **annexe 3**.

5.6. Complémentarité avec les Etats membres de l'UE et autres donateurs

5.6.1. Complémentarité avec les Etats membres de l'UE

En suivant les lignes directrices et les orientations des résolutions du Conseil en ce qui concerne la coordination opérationnelle et la complémentarité avec les Etats membres de l'UE, il est envisagé d'améliorer la cohérence, la coordination et la complémentarité des programmes et actions, tant dans la phase de préparation des documents de stratégie, que dans l'identification des actions. En particulier, il est prévu de privilégier la déconcentration d'activités dans la région et le renforcement, si nécessaire, du rôle des instances régionales et des bénéficiaires des programmes de coopération dans les exercices de coordination, programmation et suivi.

La préparation de cette stratégie bénéficie de la contribution de la Délégation et des bureaux de la CE en Amérique centrale ainsi que des représentants des Etats membres dans la région, avec lesquels des réunions ont été organisées pour coordonner la définition des axes prioritaires d'activité et établir un système de coordination.

La participation des Etats membres au soutien du processus d'intégration régionale en Amérique centrale est politiquement importante mais financièrement très réduite. Par conséquent, il doit exister un intérêt particulier afin de mettre en place les moyens nécessaires pour obtenir l'impact le plus important par la complémentarité dans la préparation des initiatives de coopération avec les institutions et organismes de l'intégration régionale notamment SICA, SIECA, PARLACEN, CCJ et BCIE.

5.6.2. Complémentarité avec d'autres donateurs

De l'analyse des principaux donateurs dans le domaine du soutien de l'intégration régionale en Amérique centrale, ressort la convergence d'objectifs, qui met en évidence le besoin de développer une coordination adéquate.

Tant la cohérence générale de la stratégie d'intervention que la complémentarité des actions dans des cas concrets devront être assurées par les organisations centraméricaines de coordination de la coopération régionale. De manière particulière, on cherche à favoriser la participation des organisations bénéficiaires pour qu'elles assurent la cohérence, la visibilité et la complémentarité nécessaires à l'obtention du meilleur impact des actions de coopération.

Tout comme les Etats membres, les principaux donateurs internationaux consacrent un nombre réduit d'actions au domaine de l'intégration régionale centraméricaine et en général les projets sont de petite envergure. Ceci est dû d'une part, à la capacité institutionnelle réduite des organismes de l'intégration centraméricaine et d'autre part, au cadre opérationnel complexe qu'il faut élaborer pour la préparation et mise en œuvre de ce genre d'actions.

6. PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL

Ce programme indicatif est basé sur l'analyse de la situation et la stratégie qui vient d'être présentée. Celui-ci se présente sous forme de cadre d'intervention, divisé en secteurs prioritaires, engagements indicatifs et calendrier avec les prévisions des dépenses annuelles pour la période 2002-2006.

6.1 Instruments financiers pour la coopération de la CE avec l'Amérique centrale

Une série de lignes budgétaires peuvent être utilisées pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération mentionnée précédemment:

- a) Coopération financière et technique. L'estimation budgétaire reprise dans le Memorandum of Understanding régional Amérique centrale est de 61.5 millions € pour la période 2000-2006.
- b) Coopération économique. Avec une estimation budgétaire reprise dans le Memorandum of Understanding régional Amérique centrale de 13 millions € pour la période 2000-2006.
- c) D'autres lignes de financement peuvent être utilisées pour soutenir des actions spécifiques. En particulier, dans les secteurs décentralisés ou thématiques comme par exemple: droits de l'homme et démocratisation, environnement et forêts tropicales, co-financement avec les ONG. Le financement sous ces lignes budgétaires sera décidé en accord avec la procédure communautaire et les conditions de mise en œuvre établies pour chacune des lignes. Etant donné l'obligation de publications ouvertes, il n'est pas possible d'inclure une estimation budgétaire.

Les ressources prévues pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération régionale entre 2000 et 2006 s'élèvent à 74.5 millions €. Comme il est indiqué dans le Memorandum of Understanding régional Amérique centrale, ces montants sont indicatifs

et peuvent être soumis à de possibles adaptations en fonction des disponibilités budgétaires. L'assignation sera effectuée, entre autres critères, en fonction de l'efficacité en matière d'exécution de dépenses, démontrée par les bénéficiaires de la coopération.

6.2 Principe de révision et d'évaluation

La stratégie de coopération et le programme indicatif sont sujets à une révision et à une évaluation périodiques afin de déterminer les possibles mesures et adaptations nécessaires à son exécution correcte.

6.3 Les secteurs prioritaires de la coopération régionale

6.3.1 Axe prioritaire "Appui au processus d'intégration régionale, mise en œuvre de politiques communes et consolidation du caractère institutionnel".

(60% du budget)

L'objectif général est de développer des actions qui favorisent l'intégration économique et sociale en Amérique centrale, de renforcer le fonctionnement des institutions d'intégration et de favoriser le développement de politiques communes.

Les secteurs d'intervention prévus sont:

Appui à l'intégration économique et sociale en renforçant les actions déjà initiées par la région, à la formulation d'une politique économique commune à travers le développement d'une union douanière. Harmonisation de la législation de normes, règles d'origine et la libre circulation des personnes, capitaux, services et marchandises.

Mise en œuvre de politiques communes dans les secteurs union douanière, harmonisation de la législation économique et industrielle, politique monétaire, politique du travail, fiscalité et environnement.

Consolidation de l'institutionnalité centraméricaine et de son fonctionnement. Conception de l'institutionnalité et appui aux réformes en cours pour doter les organismes régionaux de la capacité technique appropriée.

Les conditions préalables qui doivent exister pour la préparation des programmes sont:

- Qu'il existe le cadre légal et les accords suffisants pour la mise en œuvre de politiques communes et que la dotation budgétaire nécessaire pour le cofinancement et la soutenabilité future des actions soit assurée.
- Que les mesures politiques et les accords préalables existent pour que les institutions disposent d'un budget suffisant afin de pouvoir développer les tâches relatives à leur rôle et compétence dans le processus d'intégration régionale.

Les indicateurs sont ceux en rapport avec les progrès réels dans l'agenda d'intégration régionale centraméricaine, dans les secteurs d'activité des programmes. Des conditions sont à développer dans chaque domaine sur base de diagnostics sectoriels. Pour la

préparation des programmes, des indicateurs spécifiques sont à préparer pour chaque action.

6.3.2 Axe prioritaire "Renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration"

(10% du budget total)

L'objectif général est de promouvoir la participation des organisations de la société civile dans son ensemble, des agents économiques, sectoriels et corporatifs, ONG, etc., dans le processus d'intégration. Il s'agit de les inciter à une plus grande réflexion sur l'avenir et les bénéfices de l'intégration dans la région, en favorisant la conscience du processus et en obtenant la solidarité nécessaire afin de dépasser les déséquilibres existants dans le but d'obtenir un développement soutenable.

Les secteurs d'intervention prévus sont:

Promotion des espaces de dialogue entre les institutions de l'intégration régionale et les organisations de la société civile sur la conception et les priorités de l'intégration régionale. La nécessité d'inclure les organisations représentatives des peuples indigènes et les groupes ethniques non dominants doit être prise en considération.

Appui pour développer un réseau régional d'instituts et d'universités pour favoriser l'analyse et la réflexion sur les différents aspects du processus d'intégration centraméricain d'un point de vue local et sa divulgation à la société dans les moyens de communication. Dans le cadre du programme Alfa, les actions de coopération avec des instituts européens peuvent être facilitées. Une coordination ou complémentarité avec les actions au niveau régional Amérique latine sera également explorée dans la phase d'instruction des programmes.

Convocation régionale (Fonds de projets) avec une valeur ajoutée régionale importante, dans des secteurs prioritaires pour l'agenda de l'intégration. Il est envisagé de promouvoir et faire appel à une participation efficace et utile des différentes initiatives d'intégration sociale et économique existant dans la région. Il convient de préparer et lancer des modalités décentralisés à partir de la Délégation au Nicaragua.

Les conditions préalables à la préparation des programmes sont celles relatives à la sélection des bénéficiaires en tenant compte de leur spécialisation, représentativité, de leur capacité de gestion et de cofinancement, ainsi que en tenant compte des expériences positives de programmes précédents.

Les indicateurs doivent être développés pendant la phase de préparation des programmes et des projets, sur base des objectifs spécifiques de chaque action. Participation des organisations de la société civile sur base des données objectives sur leur participation à des tables rondes, émissions TV, radio, séminaires, ateliers, communications, ainsi que

convocations de consultation effectuées par les instances institutionnelles de l'intégration régionale et le n° d'actions de divulgation.

6.3.3 Axe prioritaire "Réduction de la vulnérabilité et améliorations environnementales"

(30% du budget total)

L'objectif général est: de réduire la vulnérabilité de la région en renforçant les capacités des pays concernés en matière de planification et de prévention régionales. Il s'agit également d'harmoniser davantage les cadres législatifs dans le cadre du Système de l'intégration régionale centraméricaine.

Les secteurs d'intervention prévus sont:

Consolidation des réseaux régionaux existants de prévention de catastrophes naturelles par des programmes avec une soutenabilité adéquate et assurée.

Appui à la planification d'activités de prévention et de protection de l'environnement dans le cadre des compétences régionales.

Les conditions préalables à la préparation des programmes sont la sélection des contreparties adéquates dans le cadre de l'intégration régionale, comptant avec des plans de travail accordés par les pays et dans un cadre légal défini, ainsi que le développement des conditions de soutenabilité: la définition d'un budget et du co-financement adéquat dans un cadre budgétaire d'intervention régional approuvé par les pays, la coordination avec d'autres instances régionales concernées. Dans un souci de cohérence, les programmes développés seront complémentaires au programme de prévention aux catastrophes naturelles DIPECHO développé par ECHO depuis 1998 afin d'offrir une plus grande durabilité aux actions entreprises. Pour cela, il est prévu de prendre en compte les résultats des évaluations du programme DIPECHO en Amérique centrale.

Les indicateurs à développer pendant la phase de préparation des programmes doivent prendre comme référence: la situation avant l'intervention par rapport aux résultats attendus de chaque programme, les résultats de l'évaluation du programme DIPECHO, les statistiques de désastres, catastrophes, incendies, éboulements, ainsi que celles relatives à la coordination entre agences nationales, n° d'activités de planification et de prévention.

6.4 Axes transversaux (Cross-cutting issues):

La coopération entre les parties devra se baser sur l'objectif d'une large participation de la société civile, et sur les principes d'égalité sociale, en incluant les aspects de genre, le respect des minorités et des différentes cultures et la gestion soutenable en matière environnementale. Toutes les actions à préparer sur base de ces secteurs d'intervention devront prendre en considération les axes transversaux suivants (cross-cutting) :

- Egalité de chances et exclusion: toutes les actions à développer sur base de la présente stratégie tiendront compte d'une participation équitable entre hommes et femmes,

ainsi que de l'accès des communautés indigènes, afin d'agir contre l'exclusion et la marginalisation.

- Protection et gestion environnementale et lutte contre la vulnérabilité: les conséquences des catastrophes naturelles, ainsi que les conditions environnementales fragiles, sont un obstacle sérieux pour le développement durable de l'Amérique centrale. La prévention et la réduction des catastrophes naturelles, dans le cadre régional, est une priorité pour la coopération communautaire, en particulier pour que les progrès obtenus jusqu'à présent ne souffrent pas d'un recul. De même, les critères pour l'évaluation de l'impact et la soutenabilité de la gestion environnementale devront être développés dans toutes les actions. Les initiatives dans ce domaine devront être cohérentes avec les priorités de la CE dans la politique environnementale et avec les actions futures prévues dans le cadre de la lutte contre la vulnérabilité pour l'ensemble de l'Amérique latine.
- Autres: Décentralisation, Promotion des technologies de l'information, Promotion et respect des droits de l'homme et Lutte contre la corruption

7. PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF

	2002	2003	2004	2005	2006
1. Appui au processus d'intégration régionale, mise en œuvre de politiques communes et consolidation du caractère institutionnel (60% du budget) Renforcement du Comité consultatif SICA et appui au caractère institutionnel (PARLACEN, CCJ) Politiques communes Politiques communes (Union douanière-2)		7	10		7
2. Renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration (10% du budget) Programme de réflexion et diffusion sur le processus d'intégration et convocation régionale société civile	8				
3. Réduction de la vulnérabilité et améliorations environnementales (30% du budget) Plan régional de réduction des catastrophes naturelles		10		10	

Une réserve de 3,3 millions € est à allouer aux secteurs hors concentration, notamment: Démocratisation, droits de l'homme, bonne gouvernance et autres aspects de coopération économique.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2002-2003

Le budget total indicatif prévu dans le Memorandum of Understanding Régional 2000-2006 pour l'Amérique centrale est de 74,5 millions d'euros, dont les montants suivants ont déjà été engagés en 2000 : 10 millions destinés au programme « Développement zone frontalière El Salvador-Honduras, et en 2001 : 8 millions destinés au programme « Union douanière centraméricaine » et 0,2 millions pour l'assistance technique au SICA.

2002	
Programme de réflexion et de diffusion sur le processus d'intégration et convocation régionale société civile	8 millions €
2003	
Plan régional de prévention des catastrophes naturelles-1	10 millions €
Comité consultatif SICA et renforcement du caractère institutionnel, soutien au PARLACEN et CCJ	7 millions €
2004	
Harmonisation des législations et mise en œuvre de politiques communes*	10 millions €
2005	
Plan régional de prévention des catastrophes naturelles-2	10 millions €
Politiques communes: Union douanière-2*	7 millions €

(* à détailler dans la prochaine révision du document de stratégie)

La sélection finale des projets et les montants y afférents sera faite en fonction des résultats des travaux d'identification et de préparation détaillés gérés par la Commission. Ce programme de travail indicatif dépend des disponibilités budgétaires annuelles de la Commission.